

tes, par lesquelles l'agriculteur augmente la valeur de leurs domaines à la sueur de son front? Entre les mains de certaines gens, une terre est un véritable guer-a-pens. Une personne en prendra possession de bonne foi, pleine d'espérance, et peu dédaigne du sort qui l'attend; mais bientôt elle s'aperçoit du piège qu'elle est tombée, car elle est forcée d'en partir au bout de quelques années, n'emportant avec elle que quelques misérables haillons. Elle fait place à une autre qu'attend le même sort. Mais, on nous dira peut-être, que ce sont là des exceptions, que ces actes d'inhumanité se voient rarement. Des faits en notre possession, dont nous citerons quelques-uns, prouvent qu'ils ne se renouvellent que trop souvent.

Quel est le prix des terres vendues dans Stanfold, Sommers, Halifax, Chester, etc., généralement de douze à dix-sept chelins l'acre; dans Acton, un certain propriétaire demande vingt-cinq chelins de l'acre; dans Artabaska, on a même l'effronterie d'exiger la somme exorbitante de quarante-six chelins et huit deniers de l'acre pour les terres situées sur le chemin provincial. Plusieurs personnes qui occupent quelques-unes de ces terres depuis plusieurs années, ont été obligées, vu le prix énorme demandé, d'abandonner leurs améliorations. Il est bon de remarquer en passant que cet individu ne possède pas moins de 10,000 acres de terres, obtenues par lui du gouvernement le 30 septembre 1802, et qu'à ce taux, les 54 lots qui forment son beau domaine, lui procureraient la somme énorme de £25,200, pour des terres en bois de-bout. Et aujourd'hui que les grands propriétaires connaissent que le chemin de fer de Montréal à Richmond traversera leurs domaines, quelques-uns ne veulent concéder à aucun prix leurs terres occupées de bonne foi, et le pauvre colon est forcé de quitter la terre qu'il a arrosée de ses sueurs et défrichée avec tant de fatigues, et toujours sans aucune rémunération.

(La suite au prochain numéro.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 27 MAI 1851.

Première Page: - Le CANADIEN EMIGRANT ou Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le Pays-Canada? - (Suite) Feuilleton: - Le Montagnard ou les Deux Républiques - 1793-1848 - (Première Partie sur 1793.) - (Suite.)

Ordre de la Visite Pastorale,

PAR MGR. DE MONTREAL.

Table with 2 columns: 1851. Mai, Juin. Lists names of parishes and dates of visits.

Ordre de la Visite Pastorale,

PAR MGR. LE COADJUTEUR.

Table with 2 columns: 1851. Mai, Juin. Lists names of parishes and dates of visits.

[Le R. P. Laverlochère a adressé la lettre suivante à un de ses amis de cette ville. Grand nombre de nos lecteurs qui connaissent intimement le bon missionnaire, y liront avec plaisir l'expression simple et naïve de ses sentiments.]

Du Grand Marais (Ottawa) 6 mai 1851.

Je ne puis ni ne dois aller plus loin, Monsieur et cher ami, sans vous tracer quelques mots, profitant de la dernière occasion qui se rencontrera probablement de long temps. C'est toujours un plaisir pour moi et je puis dire même un besoin pour mon cœur, de monter à mes amis de Montréal que, quoique ma boussole et mon cœur se dirigent constamment vers le Nord, ce dernier ne laisse pas que de prendre fortivement son essor pour aller un instant chaque jour s'entretenir avec ceux parmi lesquels il a rencontré tant et de si douces sympathies, ces excellents citoyens de Montréal. Si j'ayeu que je vous fais de la divagation de mon cœur vous semblait une faute, je vous prie de me la pardonner. Je vous assure qu'il n'a pas envie de s'en corriger de longtemps; au reste ce n'est pas le dérober à mes chers Sauvages, ce cœur, que de le laisser s'entretenir quelques instants avec vous tous, habitants des lieux civilisés, puisque vos sympathies vraiment fraternelles ont pour fin d'être bien-être soit physique soit moral, et que je regarderai toujours comme fait à moi-même le bien qui sera fait aux êtres malheureux que la Providence m'a confiés.

Je suis arrivé avant-hier soir au Grand Calumet où les canots devaient nous prendre, le Père Paillier et moi. Sir George Simpson avait eu la générosité de nous accorder passage jusqu'à Mattawang. Hier matin après que nous eûmes dit notre Mess; nous nous disposions à prendre notre déjeuner, lorsqu'un brave habitant du nom de Pequin, ayant appris que nous étions arrivés au Calumet vint en toute hâte de plus de six milles au-dessus où il demeure pour nous prier d'aller porter le St. Viatique à sa fille, jeune personne de 18 ans, que le monde n'était pas digne de posséder plus longtemps. Car après l'avoir éditée depuis qu'elle a l'âge de raison, elle le quitte avec une joie que je ne puis rendre. A la prière que me fit son vertueux père d'y aller, je fus d'abord dans une assez grande perplexité, dans la crainte que les canots, que nous savions être proches, n'arrivaient et que nous ne perdissions notre passage. Cependant le brave homme fit tant d'instances, nous disant que sa fille qui avait toujours demandé de mourir dans le mois de Marie, n'attendait plus que la réception de son Dieu pour mourir (vous ne sauriez croire, cher monsieur, combien il y a encore d'âmes vraiment pieuses connues de Dieu seul) que je me décidai à y envoyer le P. Paillier. Car le curé actuel du Grand Calumet est malade à l'hospice de Bytown, bientôt on annonce l'arrivée des canots. Je ne voyais pas revenir mon cher compagnon; j'avais déjà donné ordre à un homme d'aller au devant de lui pour l'amener au lieu où nous campions, quand je le vis revenir tout rayonnant de joie d'avoir porté le pain de vie à un ange, qui habitait dans une forêt, et qui, au moment où je vous trace ces lignes, s'est déjà envolée au séjour de l'immortalité.

Nous sommes près de la Culbute; une pluie froide ne me permet pas de vous écrire longuement. J'ai les mains gelées n'ayant pas moyen de me servir d'encre dans un canot où nous sommes balotés et presque les uns sur les autres, et ne voulant pas dépasser le dernier bureau de poste sans vous donner encore une marque de mon souvenir connaissant, j'prends le parti de vous tracer ces mots au crayon. Je ne sais s'il vous sera possible de débrouiller mon griffonnage, mais du moins vous y découvrirez toujours le cœur de celui qui se dit pour jamais, Monsieur et cher ami, Votre tout dévoué,

Z. N. LAVERLOCHERE, O. M. I.

On lit dans le Journal de Québec: "Mgr. Baillargeon, coadjuteur de Québec, a dû s'embarquer à Liverpool le 17, pour revenir en Canada, avec le révérend M. Sax. L'honorable John Fraser et M. Chs. Hamel

et Alford doivent venir en compagnie du même prélat."

Parlement Provincial.

L'ouverture des chambres dont nous avons publié vendredi les préliminaires, a eu lieu en présence d'un nombreux concours. L'affluence devint même telle que les membres de l'assemblée se trouvèrent circonvenus par la foule qui, si l'on en croit les rapports, alla jusqu'à pénétrer dans l'enceinte législative. La compression fut assez grande pour que l'on appréhendât quelque accident. Plusieurs personnes poussèrent des cris en s'efforçant de regagner la porte, tandis que d'autres, ou plus dispos ou plus alarmés, s'esquivèrent diligemment par les fenêtres. La tranquillité ne se rétablit qu'au bout d'un quart d'heure, et même alors les exclamations de ceux que pressurait la foule eméchèrent l'audition distincte du discours d'ouverture. Un détachement de cavalerie avait accompagné le Gouverneur-Général, et pendant qu'il s'acheminait vers le Parlement, des salves d'artillerie étaient tirées sur le rivage, auxquelles répondaient les canons du vapeur de guerre Cherokee en mouillage dans la baie.

Les préliminaires terminés, les procédés qui les ont suivis n'ont pas été en eux-mêmes fort importants, si nous en exceptons la proposition d'une adresse en réponse au discours du trône.

Au nombre des procédés législatifs adoptés le 21, et que nous avons omis dans notre dernier rapport, sont:

Un avis de M. Baldwin concernant le projet d'une loi générale pour les deux provinces devant servir à l'instruction des affaires électorales dont sera saisi le Parlement;

Un avis du même ministre sur l'introduction d'une loi prononçant l'abolition du droit de primogéniture par rapport aux successions immobilières dans le Haut-Canada;

Un avis de M. Smith (Durham) touchant la proposition d'une loi devant amender l'Acte d'Enregistrement et réduire les taxes honoraires qui s'y perçoivent. Cette mesure est pour le Haut-Canada.

En outre, M. J. H. Cameron introduisit un bill pour faciliter la réduction des taxes en simplifiant la forme. M. Cameron présenta ensuite d'autres bills dont l'un avait rapport à la procédure judiciaire et tendait à l'améliorer. Une autre mesure présentée par ce député a pour but d'obliger la couronne à l'enregistrement de ses titres de propriété de même que les particuliers; elle se motive par les inconvénients que le défaut de cette formalité entraîne. Il est arrivé à plusieurs individus d'acquiescer successivement un immeuble qui appartenait à la couronne. M. Cameron soumit également un projet de loi pour mettre à même les débiteurs de composer avec leurs créanciers, cette mesure devant être substituée à la loi des banqueroutes.

M. Merritt, qui, comme l'on sait, avait résigné sa charge de premier président des travaux publics à fournir à la chambre de longues explications sur les motifs de sa retraite du ministère. Il a déclaré que la principale raison qui avait déterminé de sa part cette démarche était l'impossibilité d'avoir pu appuyer la mission du Conseil à Lord Grey dans laquelle on énonçait qu'une réduction considérable des dépenses ne saurait être effectuée sans causer de mécontentement dans la Province. L'ex ministre ajouta qu'il y avait eu divergence d'opinions entre ses collègues et lui sur plusieurs autres points de la dépêche, mais que le retournement ayant été principalement la raison de ces différences, il avait, à cause de cela même, résigné sa charge, ne pouvant demeurer responsable de la manière de voir du ministère sans forfaire aux principes qu'il avait professés toute sa vie. M. Merritt dit encore qu'il n'avait existé entre les ministres et lui aucun antagonisme, aucun sentiment hostile, et que la cause unique de sa retraite était la circonstance que nous venons de dire. Il entra ensuite dans l'exposition détaillée de ses vues sur la politique générale de la Province, et annonça l'intention d'introduire durant la session une loi de réforme constitutionnelle, dans la persuasion où il était que

notre système politique actuel est radicalement défectueux. Les réformes financières qu'il méditait se calqueraient sur la constitution de l'Etat de New York.

Il déprécia nos institutions et fit en même temps l'éloge des institutions des Etats-Unis.

Sir Allan McNab fit voir qu'en cela M. Merritt avait tort, et qu'il basait ses critiques sur des préjugés plutôt que sur un examen réfléchi des institutions dont il faisait le parallèle.

M. Hiccks dit que la cause de la retraite de M. Merritt avait été sa prétention de vouloir faire adopter un nouveau système financier, en procédant par l'abolition des douanes, l'imposition de taxes directes, l'ouverture de canaux, etc.

M. George Sherwood ne trouva rien à contester dans le projet d'adresse, mais il blâma le silence sous lequel le discours d'ouverture avait passé le sujet de la protection des manufactures indigènes dont il (M. Sherwood) croyait que le pays éprouvait le besoin. Il dit qu'il rappellerait ce sujet aux élections prochaines.

M. H. J. Boulton prit la défense des refaiseurs de constitutions contre les attaques de Sir Allan McNab. Il représenta notre constitution comme essentiellement vicieuse en ce qu'elle n'empêche pas, dit-il, le ministère de faire emploi de l'argent public sans obstacle. Il ajouta que le conseil législatif actuel est une nullité.

M. Letellier se plaignit du silence du discours d'ouverture sur la question de la tenure seigneuriale et celle d'un conseil législatif électif.

L'adresse en réponse au discours d'ouverture a été adoptée vendredi à trois heures et demie de l'après midi, sans opposition et sans division. M. McNab avait retiré ses amendements. Voici le projet de cette adresse qui a été présentée jeudi, le 23:

M. Ross propose, secondé par M. Morrison.

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le gouverneur-général pour remercier son Excellence de la gracieuse harangue qu'elle a prononcée du trône à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

Pour assurer son excellence que cette chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par son Excellence de la prospérité générale de la province.

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante; et que les effets de la province sont à un prix élevé.

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre de vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation.

Qu'elle se félicite de ce que dans ces circonstances favorables l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du Canada Ouest des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris dans les deux sens et dans de la province des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails.

Que le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation; que cette chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes de cette politique judiciaire.

Que cette chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opéra-

tion de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espérance que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit.

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et qu'elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que son Excellence a bien voulu promettre et soumettre à la chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de sa Majesté pour les colonies soumet pour être prise en considération une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal.

Qu'elle se réjouit d'apprendre que dans le but d'arranger les détails d'un point d'arbitrage pour le règlement de la question de frontière qui est depuis si longtemps pendante entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, son Excellence en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, a prié le lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté.

Que cette chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'exécutif de cette province, le gouvernement impérial de sa Majesté a permis au gouvernement des Etats-Unis d'ériger sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Erié, un phare qui promet d'être très-avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages.

Que, quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, cette chambre trouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion; et elle est pleinement d'accord avec son Excellence pour reconnaître que beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet.

Pour assurer son Excellence que cette chambre est reconnaissante à sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire de sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du gouvernement impérial sur le sujet de cette adresse.

Quelle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, lorsqu'ils lui seront soumis, et que son Excellence peut s'entendre avec confiance qu'il le pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial.

Que cette chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce gouvernement et le secrétaire d'état.

Que cette chambre s'occupera attentivement du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada, dans quelques-uns de leurs détails, dans la

une fenêtre ouverte en ce temps-ci. Mlle de Savernay avait fermé les yeux, mais elle les ouvrit presque aussitôt.

Tu as vu Baptiste ou Crépeaux? essaya de dire en tremblant le pauvre Dupuis. Est-ce qu'il serait arrivé quelque malheur? Oh! non... je ne crois pas.

Dupuis respira plus librement. La jeune fille tremblait comme si elle eût été en proie à un violent accès de fièvre. C'est qu'en effet une fièvre terrible la dévorait, celle que donne la désolation du cœur.

Gracchus cherchait à deviner la cause de cette atonie et de ces sanglots dont il sentait la poitrine de la pauvre enfant toute gonflée. Georges vint à l'appeler et dit plus bas.

Non! non! Il y eut alors un instant de silence. Jeanne puisa pour ainsi dire des forces dans son abattement. Elle appuya sa main brûlante sur le bras de Gracchus.

Monsieur Dupuis, dit-elle d'une voix brève il ne faut plus que Georges revienne ici.

Mais vous ne comprenez donc pas? Ma foi non, je te l'avoue, je ne comprends pas. Ils me rendent si bête à ma section.

Jeanne se retourna complètement en face de M. Dupuis, et attachant sur lui ses yeux mornes: Je l'aime! dit elle.

Ah! fit Gracchus tout ébahi. Evidemment il n'avait jamais pensé que cela dut arriver.

Où! où! répéta la jeune fille, les lèvres sèches, la voix ardente, je l'aime! je l'aime! Comment donc ça t'est-il venu? interrompit le pauvre homme de sa voix placide.

Comprenez-vous maintenant que je ne puis pas le voir... qu'il ne faut pas que Georges entre ici... car tout nous separe... tout! et l'aime est mon crime. Vous le savez, lui le persécuteur de toute ma race... lui, notre ennemi à tous! et pour lequel le sang qui coule de moi est justice et expiation. Ses paroles de tendresse et de respect, d'amour si résigné, de foi si grande, ses regards brûlants, ses mains

Il y eut un grand moment de silence, car le pauvre homme ne savait vraiment que dire. Jeanne reprit:

Vous ne le connaissez pas, vous, M. Dupuis, comme je le connais. Vous ne connaissez pas cette nature de lion orgueilleux et sauvage, vous ne savez pas tout ce que cette douceur apparente renferme de colère implacable et terrible. Oh! c'est un noble cœur! Mais à côté de ce visage aujourd'hui si bon, de cette voix si suppliante, je le vois encore comme je l'ai vu la première fois, dans la cabane de Fontevieille, tenant appuyée sur un de ses bras sa pauvre sœur. C'était une menace qui m'a glacé le cœur et que je n'ai jamais oubliée. "Vous sortez d'ici libres et vivants, nous a-t-il dit, non parce que ma volonté a été de vous sauver, mais parce que cette enfant, à laquelle vous avez demandé asile est ma sœur, parce que le toit sous lequel vous êtes réfugiés est celui de mon père. Une fois que vous aurez passé le seuil de cette maison, ajouta-t-il avec un visage haineux et cruel, laissez votre destinée

Gracchus l'avait prise dans ses bras et serrait sur sa poitrine sa blonde tête inondée de larmes. Jeanne! ma pauvre enfant... disait-il d'une voix pleine aussi d'émotion mal contenue, ne pleure pas ainsi. Oh! laissez-moi pleurer, murmura la pauvre fille au milieu de ses sanglots, cela me fait tant de bien. Eh bien! oui, reprit Gracchus avec cette affection paternelle qui est au fond des bonnes âmes, pleure, pauvre petite... les larmes soulagent. Vois-tu tout cela se calmera. Alors le cœur de la malheureuse enfant se fonda en un torrent de larmes, qui étanchèrent la fièvre qui la dévorait. Un instant après, elle dit d'une voix calme: J'ai dû vous paraître bien insensée, mon bon monsieur Dupuis... Oh! j'ai bien souffert! Je vous parle comme je parlais à mon père... J'ai le cœur déchiré, voyez-vous, mes forces sont épuisées je demande à mourir, car je sens comme le pressentiment d'horribles événements

avait un peu rassuré. Il commença à se faire tard, il faut espérer qu'il ne reviedra pas aujourd'hui.

Je l'espère, réjéta Jeanne avec un gros soupir.

Gracchus qui la regardait hocher la tête: Voi à une espérance bien douloureuse, murmura-t-il tout bas. Décidément la fatalité s'en mêle. Il alla à elle, et appuyant ses deux mains sur sa tête inclinée: Tu sais, ma pauvre enfant, lui dit-il, qu'il y a des moments dans la vie où il faut beaucoup de courage et de force.

La nuit était venue et balançait dans l'air ses longs voiles noirs à demi déployés. Dans la maison tout était silencieux et l'on entendait la respiration de la jeune fille qui glissait sur ses lèvres comme un gémissement plaintif. Dupuis était assis à côté d'elle et tenait ses deux mains. C'était un triste et touchant spectacle.

Tout à coup, sans transition aucune, Gracchus sentit les mains de Jeanne très-serrées

comme le pressentiment d'horribles événements

comme le pressentiment d'horribles événements

comme le pressentiment d'horribles événements

comme le pressentiment d'horribles événements

comme le pressentiment d'horribles événements